

Démographie et dynamique urbaine

En bref

Le Nord-Pas-de-Calais est une grande région urbaine qui, après avoir connu une longue croissance, voit son dynamisme démographique se ralentir. Les zones de peuplement et d'activités se sont déplacées au fil du temps, au fur et à mesure des mutations industrielles et des crises économiques : bassin minier, littoral, métropole lilloise, etc. La région, dont l'espace est fragmenté en une mosaïque de territoires, est fortement urbanisée, périurbanisée et artificialisée. Dans ces conditions, la maîtrise de l'espace est un enjeu majeur. La pression urbaine est particulièrement forte sur le littoral et en périphérie des grandes villes où des terres agricoles sont menacées. Le cadre de vie est dégradé dans certains quartiers, mais aussi dans des ensembles urbains plus vastes qui font l'objet d'importants programmes de réhabilitation. Les villes souffrent d'une carence d'espaces verts, malgré les efforts de ces dernières années pour accroître leur surface. Néanmoins, l'environnement urbain s'améliore en matière de transports collectifs, de pollution de l'air et de collecte des déchets.

Près de quatre millions d'habitants, soit 6,9 % de la population française, vivent sur 2,3 % du territoire métropolitain. La densité de population (322 habitants par km²) est trois fois supérieure à la moyenne nationale. C'est la région la plus densément peuplée de province. Avec 95 % de la population vivant dans un espace à dominante urbaine (au sens de l'Insee), c'est aussi la première concentration urbaine après l'Île-de-France. Le Nord-Pas-de-Calais est néanmoins une grande région agricole : la surface agricole utilisée couvre 67 % du territoire. Elle compte six agglomérations¹ de plus de 100 000 habitants, caractérisées par leur proximité, voire leur imbrication. L'organisation urbaine de la région est dominée par deux grands systèmes : l'un autour de Lille et la zone métropolitaine, l'autre sur le littoral. Elle se compose d'une mosaïque de territoires et de zones urbaines fragmentées. Elle s'organise autour de bassins ou de réseaux qui constituent autant de territoires bien identifiés et aux dynamiques hétérogènes. L'enjeu du décloisonnement est affiché depuis longtemps². Mais en dépit des progrès considérables accomplis dans le

1 - Lille, Douai-Lens, Valenciennes, Béthune, Dunkerque et Calais.

2 - Schéma de l'Oream en 1971.

3 - Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, 2002. Rapport de synthèse du groupe « Région urbaine ».

domaine des déplacements, ce cloisonnement des univers urbains perdure³. Pour l'essentiel, la région doit sa densité de population et son armature urbaine à la révolution industrielle qui en a été l'élément structurant majeur. Pendant des décennies, la richesse économique du Nord-Pas-de-Calais a attiré et maintenu sur place une population nombreuse. Mais, après une succession de crises économiques, le dynamisme démographique de la région s'est atténué. La région n'attire plus. Cette situation démographique est surtout le reflet des difficultés économiques qu'elle connaît.

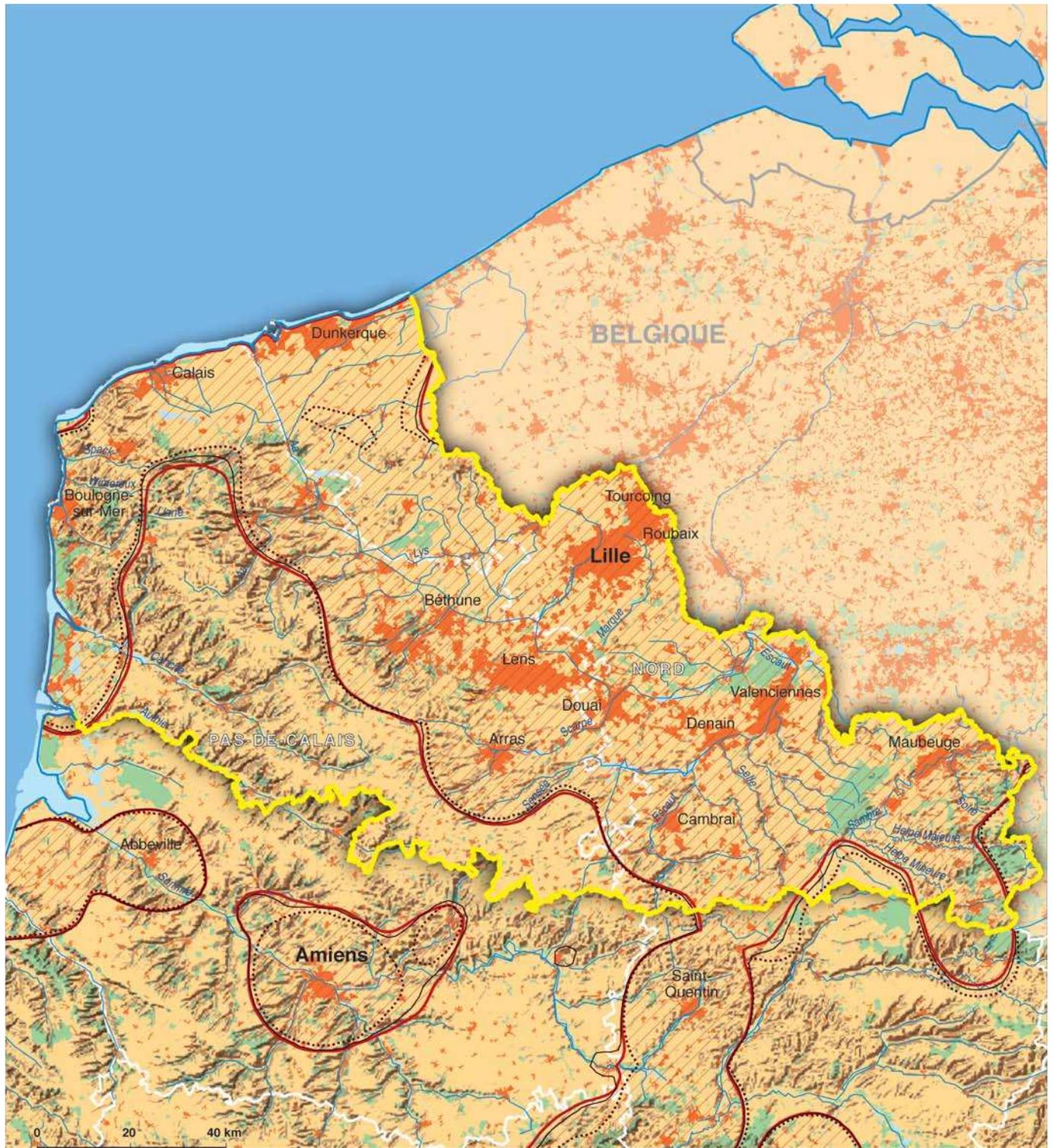
Enjeux écologiques et périurbanisation



Source : Insee, 1999, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Ifen, 2000.

Les lignes d'égale densité à trois dates différentes résultent d'un lissage. La densité lissée peut également s'interpréter comme une moyenne pondérée des densités communales. La ligne 80 hab/km² se situe généralement en limite de l'espace périurbanisé. La carte exprime les grandes tendances territoriales de la périurbanisation et montre les types d'occupation du sol qui sont affectés par ce phénomène.

Le lissage consiste à répartir la population de chaque commune selon une densité décroissante avec la distance au chef-lieu (dans un rayon de 15 km) [pour une présentation plus complète de la méthode de lissage, voir SUDINSEE. L'essentiel n° 24. « La région conquiert son territoire »].



Densité de population

80 hab/km²

▨ 1999

— 1982

⋯ 1962

© INSEE-2000

OCCUPATION DU SOL

▨ Territoires artificialisés

▨ Territoires agricoles

▨ Forêts et milieux semi-naturels

▨ Zones humides

▨ Surfaces en eau

▨ Limites de la région Nord-Pas-de-Calais
▨ Limites départementales

Sources :

VE - Ifen - Corine Land Cover, 1996.
BD Carthage - IGN, Agences de l'Eau.
Insee, 2000.

La dynamique urbaine

Le ralentissement démographique

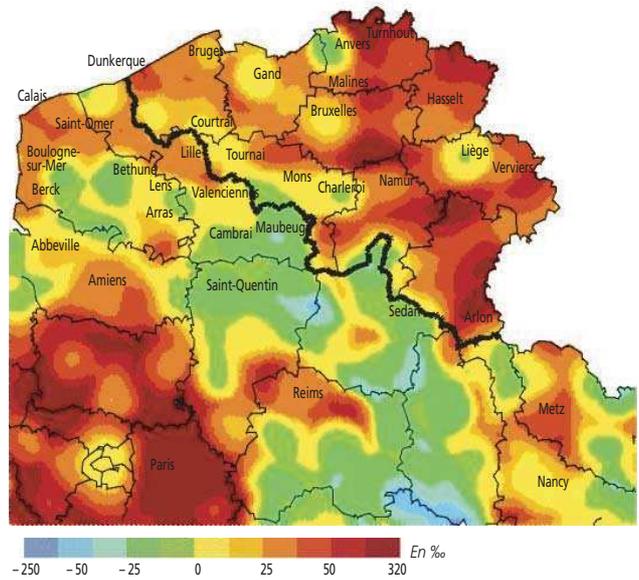
Le dynamisme démographique de la région se ralentit. Le Nord-Pas-de-Calais a modestement gagné 30 000 habitants entre 1990 et 1999, pour atteindre 3,9 millions d'habitants⁴. L'accroissement naturel n'est pourtant pas négligeable (0,49 % par an) et le taux de natalité, même s'il est en baisse, reste supérieur à la moyenne nationale. Avec 28 % de moins de 20 ans en 1999, la région est toujours la plus jeune de France. Cependant, en trente ans, le pourcentage des moins de 20 ans a chuté de 37 % à 28 % et le taux de natalité est passé de 20 % à 14 %. Comme pour l'ensemble des régions françaises, sa population vieillit. La part des plus de 60 ans augmente avec 17,5 % en 1990 et 18,8 % en 1999. Comme partout en France, l'espérance de vie augmente mais elle est inférieure à la moyenne nationale. C'est même, aussi bien pour les hommes que les femmes⁵, la plus faible des régions françaises. La région étant l'un des principaux foyers de départ en France, le solde migratoire est le grand responsable du ralentissement démographique (-0,42 % entre 1990 et 1999).

Le déplacement des pôles d'activités

Le déplacement des activités entraîne celui des populations, attirées par le développement économique. Au moment de l'essor du charbon, le bassin minier était une zone densément peuplée et attractive. De l'après-guerre jusqu'à la fin des années soixante, avec la crise du charbon, les migrations internes régionales ont conduit les populations du bassin minier vers les agglomérations dynamiques : Dunkerque, Arras, Saint-Omer et bien sûr Lille. Puis, les villes-centres se dépeuplant au profit de leur périphérie, s'amorce dans les années soixante-dix le phénomène de périurbanisation. Cet étalement démographique donne alors naissance à un gigantesque

Tendance récente de l'évolution du peuplement

Variation relative de la densité lissée de population dans un rayon de 20 km entre 1990 et 1999 (1991 pour la Belgique)



Source : Insee.

espace à dominante urbaine. À partir des années quatre-vingts s'amorce un nouveau mouvement. Le phénomène de périurbanisation se ralentit, hormis dans la partie sud-est et au nord de l'agglomération lilloise. La frange littorale (de Berck à Calais) et son prolongement à l'intérieur des terres jusqu'à Lille poursuivent leur croissance démographique en raison d'un relatif dynamisme économique. Profitant de son statut de ville préfecture et universitaire, l'agglomération d'Arras croît également mais de manière moindre. Enfin, plusieurs zones perdent de la population : les zones rurales, l'ex-bassin minier de Béthune à Valenciennes, le Cambrésis et le Sambre-Avesnois.

4 - Au 1er janvier 2001, la population était estimée à 4,014 millions d'habitants.

5 - Pour les hommes, l'espérance de vie est de 72 ans contre 74,9 ans en France. Pour les femmes, elle est de 80,6 ans contre 82,4 ans.

La répartition de la population

	Superficie des communes rurales		Population des communes rurales		Superficie des communes urbaines		Population des communes urbaines		Pression urbaine		Densité urbaine
	Variation 1982/1999	Part / superficie totale 1999	Variation 1982/1999	Part / population totale 1999	Variation 1982/1999	Part / superficie totale 1999	Variation 1982/1999	Part / population totale 1999	1982	1999	1999
	%								Hab. urbains/km ²		
Nord	-4,7	48,8	0,1	10,1	4,9	51,2	1,5	89,9	394	400	781
Pas-de-Calais	-5,0	68,3	0,2	18,1	12,9	31,7	2,5	81,9	173	177	558
Nord - Pas-de-Calais	-4,9	59,3	0,2	13,0	8,1	40,7	1,8	87,0	275	280	688
France	-3,6	81,6	3,1	24,5	20,0	18,4	9,3	75,5	74	81	442

• **Une commune est urbaine** quand elle appartient à une unité urbaine. Une unité urbaine concerne une ou plusieurs communes sur le territoire desquelles se trouve un ensemble d'habitations présentant entre elles une continuité et comportant au moins 2 000 habitants (définition Insee). La superficie des communes urbaines dépasse celle des « sols artificiels et bâtis ». Elle comprend, en effet, la totalité des communes urbaines, y compris celle des espaces non construits intersticiels.

• **La densité urbaine** est le nombre d'habitants urbains rapporté à la surface des communes urbaines.

• **La pression urbaine** est le nombre d'habitants urbains rapporté à la surface totale. La pression urbaine est donc le produit de la densité moyenne des villes par la part de l'espace qu'elles occupent dans la région.

Son évolution, comme celle de la population, résulte de deux composantes :

- la densification qui provient de la variation des villes déjà définies comme telles lors du précédent recensement ;
- l'extension qui résulte de l'apport supplémentaire de population par les communes antérieurement rurales qui changent de statut pour devenir urbaines. C'est notamment ce phénomène d'extension qui est la cause de la périurbanisation, enjeu majeur du schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux, mis en place pour 20 ans dans le cadre de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Source : Insee, RP 1982 et RP 1999.



ADU Lille Métropole - Danièle Leblond.

Reflets de façades en démolition, rue Nationale, Tourcoing.

agricoles qui sont victimes de cette artificialisation, les zones naturelles, qui ne représentent plus que 12,3 % du territoire, étant globalement moins touchées. La région est couverte en grande partie de zones urbaines diffuses où se mêlent zones d'habitat, zones d'activités, friches industrielles et zones agricoles. Un tiers seulement des habitants vivent dans le centre des agglomérations alors que 51 % de la population régionale résident en périphérie contre 35 % en moyenne en France⁶. Il s'agit d'un phénomène périurbain ancien lié à une culture d'habitat individuel qui évolue peu : la région a enregistré la plus faible croissance de la population périurbaine des régions françaises (+ 5,8 %) entre 1982 et 1999.

6 - Au deuxième rang des régions françaises après l'Île-de-France pour la population résidant en zone périurbaine.

Les enjeux

Un renouvellement urbain nécessaire

La région urbaine se caractérise par un accroissement des disparités spatiales et des enjeux urbains qui diffèrent d'une ville à l'autre. Certaines villes tirent leur épingle du jeu (comme Lille, Arras, Dunkerque et Saint-Omer) alors que les villes du bassin minier et celles de l'est de la région connaissent des difficultés persistantes. Pour la métropole lilloise, il s'agit plutôt de mettre en œuvre une gestion plus équilibrée du territoire, de renforcer les pôles d'excellence et de favoriser un système de déplacement plus efficace et plus durable. Pour le bassin minier, marqué par un marché du logement atone et une surreprésentation des logements publics, les enjeux sont plutôt la requalification du cadre de vie, l'environnement et la gestion future du territoire. À Dunkerque, où l'industrie, l'habitat et les infrastructures composent des micro-territoires déstructurés et sans grande qualité urbaine, l'objectif est surtout d'achever la restructuration de l'espace tout en développant l'économie. La nécessité de restructurer et de renouveler le tissu urbain est un point commun que partagent la plupart des villes de la région. C'est donc la région urbaine dans son ensemble, y compris l'agglomération lilloise, qui est concernée par la reconquête de son cadre de vie urbain (requalification, traitement des friches, mise en conformité de l'habitat, espaces verts, etc.), ce qui suppose la recherche de l'esthétique du paysage urbain et l'embellissement de certains espaces publics pour lesquels de nombreux outils réglementaires



Habitat minier, Wallers-Aremberg.

PWA Scarpe-Escaut - Simuel Dhote.

ou contractuels existent : plan local d'urbanisme, zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP), contrat d'agglomération, pays urbains, etc.

Les agglomérations doivent faire face également à des problèmes de ségrégation sociale sur leur territoire. L'enjeu ne concerne pas seulement les grands ensembles urbains nés dans les années soixante-dix mais aussi la réhabilitation de quartiers entiers, souvent plus anciens, dans les villes et les agglomérations industrielles de la région. Face à l'ampleur des difficultés, le contrat de plan État-Région 2000-2006 prévoit de consacrer 236 millions d'euros à la politique de la ville, dont une grande partie pour améliorer la qualité et le cadre de vie dans ces quartiers. Par ailleurs, la région compte six grands projets de ville (GPV)⁷ et deux opérations de renouvellement urbain (ORU)⁸. L'Institut régional de la ville (IREV)⁹, potentiellement lieu d'échanges, de formation et d'information sur tous les grands enjeux de la société urbaine, en particulier sur les questions du développement d'une ville « durable », a pour vocation la qualification des acteurs (élus, techniciens, associatifs, habitants), la capitalisation des projets et des méthodes et l'évaluation des actions.

La faiblesse des centralités

La région vit un paradoxe : sa population est à forte dominante urbaine mais son projet urbain reste à construire. La ville est en crise pour avoir délaissé ses fonctions d'urbanité. D'après les premiers travaux du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire¹⁰, à l'aune des critères urbains, la plupart des villes de la région présentent des signes de faiblesse. Historiquement, elles sont constituées d'un assemblage de quartiers autour des centres de production et ne présentent pas de fonctions de centralité bien articulées. Elles ont souvent hérité d'une structure urbaine dispersée, où l'urbanisation s'est faite au service exclusif de pratiques et d'industries aujourd'hui disparues. La faiblesse des centralités est une spécificité régionale qui pose problème au regard de l'objectif de développement durable. L'étalement urbain menace la qualité de vie. Il entraîne l'augmentation des déplacements mais aussi, de manière connexe, la transformation des espaces ruraux et des milieux naturels en aire de loisirs urbains. Le renforcement des centralités suppose une offre

L'occupation artificielle des sols en 2002

	Bâtis		Non bâtis		Routes et parkings		Total
	Superficie ha	Part / Total surface artificielle %	Superficie ha	Part / Total surface artificielle %	Superficie ha	Part / Total surface artificielle %	Superficie ha
Nord	29 639	29,3	41 148	40,7	30 250	29,9	101 037
Pas-de-Calais	27 343	33,6	26 755	32,9	27 244	33,5	81 342
Nord - Pas-de-Calais	56 982	31,2	67 903	37,2	57 494	31,5	182 379
Part / total France (%)	5,2		4,2		3,4		4,1
Variation 1993/2002 (%)	13,7		11,4		7,7		10,9

• **Bâtis** : tout volume construit quel que soit sa hauteur ou son usage (dont cimetières et cours de ferme).
 • **Non bâtis** : toute surface altérée (chantier, carrière, décharge, terrain vague, pelouse d'agrément).

Source : ministère chargé de l'Agriculture (Scees), Teruti.



Cité minière, Wallers-Areberg.

PNR Scarpe-Escaut - Samuel Dhote.

d'équipements et de services adaptés, mais aussi une politique de l'habitat à même de répondre à la demande de la population. Le patrimoine du bassin minier pourrait répondre à cet objectif sous réserve de rénovation¹¹.

Recycler l'espace

L'abandon ou le déplacement des activités économiques s'est traduit par la présence de 10 000 hectares de friches dans la région en 1993, soit près de 50 % des friches industrielles françaises¹². Affrontant un lourd héritage, le Nord-Pas-de-Calais a mené une politique active de résorption des friches industrielles. Cependant, si de très grandes friches minières et sidérurgiques ont aujourd'hui disparu, ce n'est pas le cas d'espaces

7 - Lille-Roubaix-Tourcoing, Lens-Liévin, Valenciennes, Dunkerque, Maubeuge et Boulogne-sur-Mer.

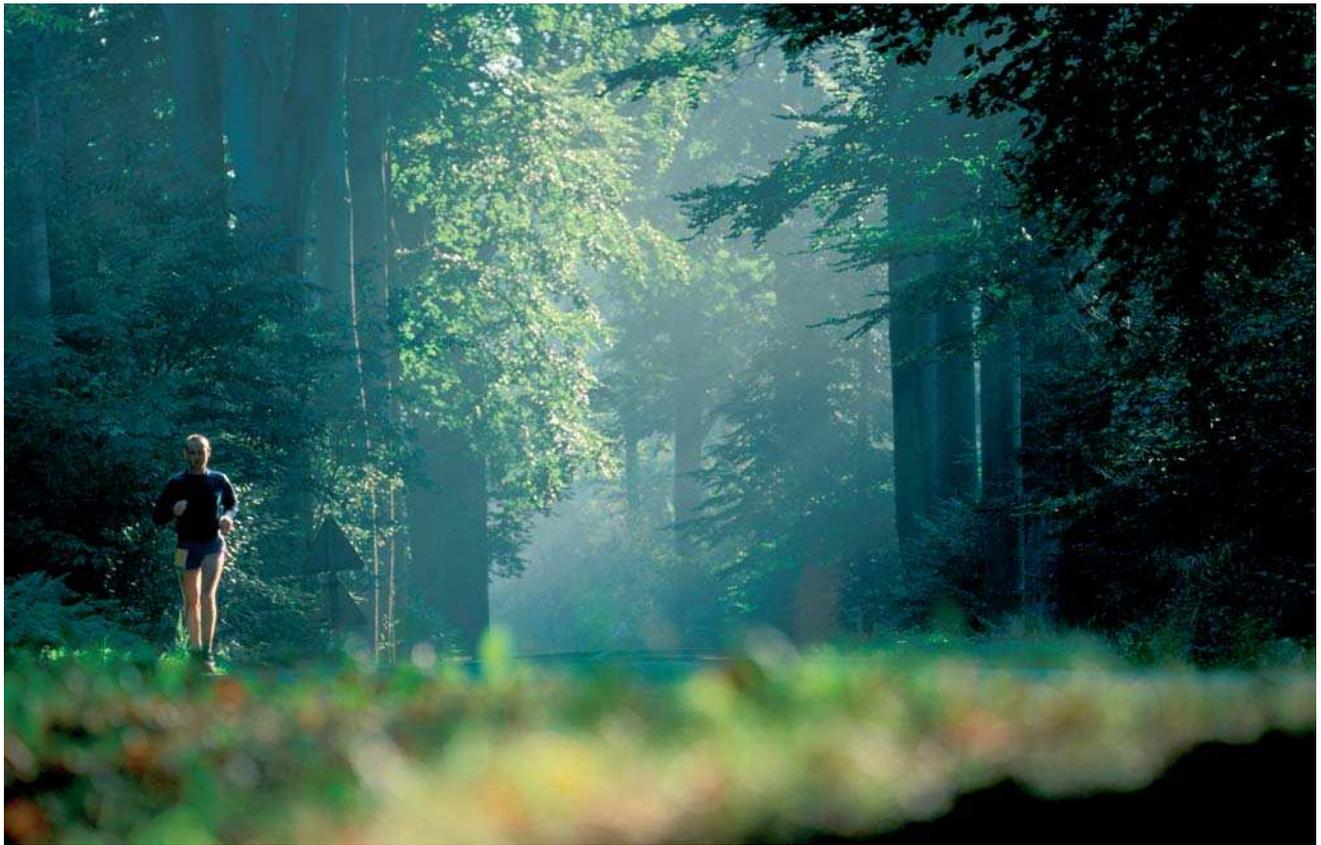
8 - Calais et Bruay-La-Buissière.

9 - Il s'agit d'un groupement d'intérêt public créé en 1999 par l'État, le conseil régional et les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que la Caisse de dépôts et consignations.

10 - Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, 2002. Rapport de synthèse du groupe « Région urbaine ».

11 - Cette idée est évoquée dans les travaux du SRADT.

12 - Il n'en restait plus que 5 000 hectares en 1997. Aucun nouvel inventaire n'a été réalisé depuis.



PVR Scarpe-Escaut - Samuel Dhote.

Forêt domaniale de Raismes (Saint-Amand-les-Eaux).

dégradés en zones urbaines, moins étendus mais plus sensibles sur le plan de l'environnement et donc plus complexes à traiter. Pourtant, la maîtrise de l'étalement urbain et la lutte contre le mitage du territoire passent par le « recyclage » de ces espaces dégradés ainsi que par la reconstruction « de la ville sur la ville ». Ainsi, le schéma directeur de Lille, qui limite l'extension de l'urbanisation à 3 500 hectares¹³, ne pourra tenir cet objectif qu'en redensifiant son tissu urbain et en réutilisant des friches ou des espaces dégradés. Certaines villes, comme Dunkerque avec la reconquête de l'ancien chantier naval, se sont déjà engagées dans de vastes programmes de restructuration urbaine et de recyclage de l'espace.

Développer la trame verte

La trame verte est constituée d'espaces verts, boisés en culture pouvant jouer un rôle paysager, de corridors biologiques, de préservation des milieux ou de création d'espaces de loisirs. Ce sont d'anciens sites industriels ou miniers « renaturés », des espaces boisés, des espaces verts ou des liaisons vertes le long des rivières ou canaux. La requalification d'anciennes friches minières ou industrielles a permis de constituer des espaces naturels au cœur du tissu urbain ou périurbain, notamment dans le bassin minier. Avec les massifs boisés et les espaces agricoles, les parcs et les jardins sont les espaces de « respiration » essentiels au bien-être de la population, dans une région où les villes présentent un déficit d'espaces verts et récréatifs. C'est notamment le cas de l'agglomération

lilloise où, malgré les efforts des pouvoirs publics pour développer la trame verte et bleue¹⁴, les espaces verts ne parviennent pas à répondre à une demande sociale qui augmente avec la population.

L'importance de l'agriculture périurbaine

En Nord-Pas-de-Calais, la question urbaine est liée de manière très étroite à celle de l'espace rural. Les espaces ruraux font partie du cadre de vie et de l'identité régionale, y compris pour les urbains. Dans une région aussi urbanisée et densément peuplée, ils assurent des fonctions diversifiées : production agricole, production d'aménités, usages récréatifs, etc. Avec seulement 12,3 % d'espaces naturels (Teruti), la région offre peu d'espaces pour les loisirs de la population. Elle est d'ailleurs au dernier rang des régions françaises pour la surface forestière pour mille habitants : 21 ha contre une moyenne nationale de 235 ha (Inventaire forestier national). Dans ce contexte, les zones agricoles, insérées au sein des zones urbaines, constituent les espaces « de respiration » qui structurent et ouvrent le paysage. Même si la pression urbaine sur les espaces ruraux est aujourd'hui moins prégnante que dans les années quatre-vingt-dix, ils peuvent encore être localement menacés. C'est notamment le cas aux abords de l'agglomération lilloise, en pleine

¹³ - Chiffre déjà très élevé.

¹⁴ - La trame bleue représente les espaces naturels et récréatifs situés le long des rivières et canaux : plan paysager de la Lys, vallée de la Deûle et de la Marque, canal de Roubaix, etc.

expansion, où l'agriculture urbaine joue plusieurs rôles : maintien des emplois liés au maraîchage, préservation des espaces naturels contre la périurbanisation, création d'aménités pour les citoyens, ouverture du paysage. C'est pourquoi son schéma directeur [voir le chapitre Agriculture] prévoit de conserver à l'agriculture au moins 50 % du territoire de l'arrondissement, soit 44 000 hectares en 2015. La dynamique actuelle de constitution de schémas de cohérence territoriale (Scot) et de pays urbains¹⁵, englobant l'urbain et le rural dans un même projet de développement, est essentielle. En facilitant l'émergence d'un projet commun de territoire, elle devrait favoriser une gestion économe de l'espace.

Une forte pression urbaine et industrielle sur le littoral

Même si elle tend à se stabiliser, la pression urbaine sur le littoral se situe déjà à un niveau très élevé. Deux zones urbanisées se distinguent de part et d'autre du cap Gris-Nez : la plaine littorale de Calais à Dunkerque et le Boulonnais au sud de la côte d'Opale (de Boulogne-sur-Mer à Berck). D'après le diagnostic de territoire réalisé pour le programme de démonstration sur l'aménagement intégré des zones côtières¹⁶, sur 147 kilomètres de littoral, 71 kilomètres du linéaire côtier (48 %) sont urbanisés ou industrialisés. Le littoral du Nord - Pas-de-Calais est la deuxième région côtière française la plus densément peuplée (près de 700 habitants/km²) après la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les espaces artificialisés représentent près du tiers de la superficie des 36 communes littorales. L'analyse de l'occupation du sol, entre 1977 et 1992, a montré la croissance de l'urbanisation (+ 15,7 %) dans une bande littorale de deux kilomètres. Cette urbanisation ne semble pas ralentir puisque l'analyse actuelle des zones urbanisables dans les plans d'occupation des sols¹⁷ laisse présager sur l'ensemble des communes littorales une augmentation de 33 % des espaces artificialisés. En 2000, au moment où a été réalisé le diagnostic de la côte d'Opale, seulement neuf communes sur les trente-six communes littorales que compte la région avaient un plan d'occupation des sols compatible avec la loi « littoral ». À l'exception des espaces naturels encore préservés, la côte est désormais un grand ensemble urbain. Cette pression est renforcée par le tourisme mais aussi par de grandes infrastructures majeures, comme le tunnel sous la Manche,

et par les activités industrielles, notamment avec la zone industrialo-portuaire de Dunkerque, qui s'étalent sur plus d'une dizaine de kilomètres. Cependant, on peut penser que les futurs schémas de cohérence territoriale¹⁸ et les plans locaux d'urbanisme seront à même d'enrayer cette tendance à l'urbanisation et l'artificialisation.

Des améliorations notables

Globalement, l'environnement urbain s'améliore. La reconquête urbaine est en marche. Les friches sont requalifiées petit à petit, notamment grâce à l'action de l'Établissement public foncier. Un important programme d'amélioration de l'habitat avec démolition mais aussi réhabilitation et reconstruction a été lancé : de 1997 à 2000, 3 250 logements sociaux ont été réalisés en moyenne chaque année et l'achèvement de la réhabilitation des cités minières est prévu pour 2006. Sous l'impulsion du conseil régional, la filière « haute qualité environnementale » pour le bâtiment s'est structurée. Le tri sélectif des déchets progresse et désormais plus de deux millions d'habitants disposent d'une collecte des recyclables. Les caractéristiques de la pollution atmosphérique de la région évoluent : la pollution d'origine industrielle diminue, notamment en ce qui concerne les émissions de dioxyde de soufre. Les plans de déplacement urbain des grandes villes de la région mettent l'accent sur les transports collectifs. Celui de Lille prévoit de stabiliser le trafic automobile généré par les habitants et de doubler l'usage des transports en commun à l'horizon 2015. Des efforts considérables¹⁹ en faveur des déplacements interurbains par train ont été réalisés. Le train fonctionne désormais comme un transport urbain. Ainsi, sur l'axe le plus fréquenté (Lille, Valenciennes, Maubeuge), les trains sont plus fréquents (40 % de trains supplémentaires depuis 1998) et plus rapides. Le résultat ne s'est pas fait attendre, la fréquentation a augmenté de 12,5 % en deux ans.

15 - Des pays urbains sont en cours d'élaboration à Boulogne, Calais, Saint-Omer, Sambre-Avesnois, Arras, etc.

16 - Diagnostic de territoire de la côte d'Opale, septembre 2000.

17 - Zones NA, Zac, et NDb dans la partie nord.

18 - Comme, par exemple, celui du Dunkerquois qui est en cours d'élaboration.

19 - SNCF et conseil régional.



Arrêt de TER à Don Sainghin.

ADU Lille Métropole - Danièle Leblond

Politiques : quelles orientations ?

La recherche de l'équilibre

Dans un milieu aussi urbanisé, il est difficile de mettre en œuvre une approche de développement durable concernant autant l'habitat et l'économie que les déplacements ou l'agriculture. C'est bien là que réside la difficulté : comment favoriser le développement économique et urbain tout en préservant les ressources naturelles (eau, air, sol, faune et flore) et en prévenant les pollutions et les nuisances ? Les partenaires institutionnels ont d'abord un rôle d'information à assurer. Ces cahiers permettent en particulier une sensibilisation aux enjeux environnementaux régionaux.

Les partenaires doivent également favoriser l'organisation de plate-forme de dialogue aux bonnes échelles (pays, Scot), permettant la confrontation des enjeux et l'articulation des objectifs de développement local :

- développement urbain et industriel (qui n'est pas nécessairement un développement spatial), lutte contre les pollutions affectant l'eau et les sols ;
- développement urbain et industriel et maintien de l'agriculture et des sites naturels ;
- développement d'une mobilité durable (multimodalité, intermodalité) réduisant la consommation d'énergie et la pollution de l'air.

Agenda 21, au même niveau que l'Europe du Nord

L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie est aujourd'hui une priorité des acteurs locaux. Le contrat de plan État-Région propose ainsi d'intégrer l'environnement dans les choix d'investissements, d'aménagement et d'urbanisme. Un Centre de ressources sur le développement durable (CERDD)²⁰ a été créé en Nord - Pas-de-Calais²¹. Il s'agit de faire progresser la culture du développement durable. Son objectif est d'apporter un soutien méthodologique et opérationnel aux collectivités territoriales dans leurs actions en faveur du développement durable, notamment pour la réalisation des « agendas 21 »²². Il devient alors le document de référence sur lequel s'appuient les collectivités pour engager toutes les actions sur le territoire, dans

les sphères conjointes de l'économie, du social et de l'environnement. Il prend en compte la gouvernance qui est un élément essentiel de la mise en œuvre du développement durable sur un territoire. Une quarantaine de collectivités locales ou intercommunales de la région sont déjà engagées dans un agenda 21 et trente-trois viennent de répondre à un appel d'offres (mené dans le cadre du contrat de plan État-Région) en vue d'en réaliser un prochainement. Alors que la France accuse un certain retard par rapport à l'Allemagne et aux pays scandinaves, où la plupart des grandes villes se sont engagées dans un agenda 21, la région Nord - Pas-de-Calais est plutôt bien placée.

Rechercher la cohésion territoriale

Les choix d'urbanisme constituent le principal levier de maîtrise de la périurbanisation. La loi sur la solidarité et le renouvellement urbain²³ (SRU) va entraîner la mise en chantier prochaine de nombreux schémas de cohérence territoriale²⁴. Dans une région où les grandes villes sont nombreuses et proches les unes des autres, la cohérence du territoire pourrait être influencée par l'articulation de ces nouveaux territoires²⁵. Des agglomérations risquent en effet d'être écartelées entre plusieurs zones d'influence. Le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, en cours d'élaboration, pourrait définir les grandes orientations permettant de rendre cohérent cet ensemble. Il deviendrait alors un outil de coordination régionale, notamment pour l'environnement et la maîtrise de l'espace. D'autres démarches sont engagées. Les plans locaux d'urbanisme (PLU), qui permettent la mise en œuvre opérationnelle des schémas de cohérence territoriale sont les instruments réglementaires essentiels pour lutter contre l'artificialisation du sol et préserver les zones vulnérables ou remarquables, notamment les zones humides et le littoral. Enfin, les chartes de pays, englobant une ville-centre et sa zone rurale, sont en cours d'élaboration. Dans un tel contexte de recomposition du territoire, identifier les territoires à enjeu et définir pour chacun d'eux les actions à mettre en œuvre, surtout en matière d'environnement, pourrait faciliter la mise en cohérence et l'efficacité de cet ensemble.

20 - Créé en mai 2001 sous le statut d'association loi 1901, le Centre ressource du développement durable prendra la forme juridique d'un groupement d'intérêt public (GIP) à l'horizon 2003.

21 - Avec l'appui du conseil régional, de l'État, de l'Ademe, de fonds européens et de Gaz de France.

22 - L'agenda 21 est l'outil privilégié pour organiser les activités sur un territoire donné en respectant les principes d'un développement durable.

23 - Loi sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) n° 2000 - 1208 du 13 décembre 2000.

24 - La loi sur la solidarité et le renouvellement urbain limite, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, la construction dans les communes situées à moins de 15 km de la périphérie d'une agglomération de plus de 15 000 habitants. Les limites fixées devraient changer en 2003 mais l'esprit de la loi devrait être conservé.

25 - C'est notamment le cas d'une bande à l'ouest du Nord - Pas-de-Calais du fait de la proximité des agglomérations importantes situées plus au nord.

Définitions

Agenda 21 : établi lors de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement en 1992 à Rio de Janeiro au Brésil (sommet de la Terre), l'agenda 21 est un guide de mise en œuvre du développement durable. Les nations qui se sont engagées pour sa mise en place doivent l'appliquer au niveau national, régional et local. L'agenda 21 est structuré en quatre sections et quarante chapitres.

Aire urbaine : ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

Artificialisation : ensemble des transformations dues à l'homme (plus ou moins volontaires et raisonnées) qui modifient, en totalité ou partiellement, la physionomie et le fonctionnement d'un milieu ou d'un paysage : il s'agit de tout volume construit quels que soient sa hauteur et son usage (dont cimetières et cours de ferme).

Couronne périurbaine : ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Plan local d'urbanisme (PLU) : il remplace le plan d'occupation des sols (POS) et présente le projet de développement de la commune en matière d'habitat, d'emploi et d'équipement. C'est non seulement un document de planification locale mais aussi un document stratégique et opérationnel. Ce n'est plus un simple plan de destination générale des sols et des règles qui leur sont applicables, il intègre les politiques de développement de la commune et présente son projet urbain. Il doit être compatible avec le schéma de cohérence territoriale, le plan local de l'habitat et le plan de déplacement urbain.

Pôle urbain : unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus.

Schéma de cohérence territoriale : les schémas de cohérence territoriale remplacent les anciens schémas directeurs. Ce sont des documents d'urbanisme qui, au vu d'un diagnostic et au regard de prévisions sur les évolutions des fonctions et des besoins d'un territoire, fixent les orientations générales de l'organisation de l'espace, déterminent les grands équilibres entre espaces urbains et espaces naturels et agricoles. Ils sont élaborés à l'initiative des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents. Ce n'est pas un document d'urbanisme obligatoire : c'est aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale d'en décider. C'est un document adapté aux agglomérations puisqu'il permet de mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement et d'équipements commerciaux.

Schéma directeur : il s'agit d'un document d'urbanisme qui fixe les grandes orientations de l'aménagement d'un territoire urbain et qui détermine la destination des sols ainsi que le tracé des grands équipements d'infrastructure. Son objectif est de favoriser l'équilibre entre l'extension urbaine, les activités agricoles et économiques. Il vise également à préserver la qualité de l'air, des milieux, des sites et paysages naturels ou urbains. Pour cela, le schéma prend en considération l'impact des pollutions et des nuisances induites par ces orientations, ainsi que les risques naturels et technologiques.

Bibliographie

- Datar, 2002. *Pays du Nord, contribution de l'État à de nouveaux enjeux interrégionaux*. Paris, La Documentation Française, 119 p.
- Insee, 2003. *La France et ses régions - 2002-2003*. Lille, 231 p.
- Insee, décembre 2001. « Population, emploi, migrations : une vision de la région Nord - Pas-de-Calais en trois dimensions », *Les Dossiers de Profils*, n° 65, 4 p.
- Insee, novembre 2001. « Projections infrarégionales de population pour 2030 », *Profils Nord - Pas-de-Calais*, n° 9, 4 p.
- Insee, septembre 2001. « Extension modérée de l'influence des villes dans le Nord - Pas-de-Calais », *Profils Nord - Pas-de-Calais*, n° 6, 4 p.
- Insee, mars 2001. « De plus en plus de frontaliers le long de la frontière nord-est », *Profils Nord - Pas-de-Calais*, n° 1, 4 p.
- Insee, décembre 2000. « Lille parmi les aires urbaines », *Les Dossiers de Profils*, n° 61, 73 p.
- Insee, février 2000. « Une vision inédite du peuplement régional », *Profils Nord - Pas-de-Calais*, n° 3, 4 p.
- Le Bras H., 2002. *L'adieu aux masses*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 104 p.
- Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais, 2002. *Une région, des territoires*. Lille, 12 p.
- Schéma directeur de développement et d'urbanisme de la métropole lilloise, 1997. *Lille métropole en 2015 ?* Lille, 15 p.
- Travaux du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (Synthèse du groupe « Région urbaine ») disponible sur le site :